YERRES

Police Municipale
N° tél. : 01.69.49.77.66
N/Réf. : NDA/GB/ef

ARRÊTE N° 2000/096
(Série A)

OBJET : ARRÊTE MUNICIPAL PROVISOIRE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES RUE RENE COTY.

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5 et L.2213-6,
VU le Code de la route, article R.225,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
VU l'arrêté interministériel du 07 juin 1977 modifié, relatif à la signalisation routière
VU l'arrêté interministériel du 13 Novembre 1998, modifiant l'arrêté du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière
VU, la demande présentée par la Société « Déménagements VERMOREL », nous informant d'un emménagement, le 16 Juin (préparation) et le 19 Juin 2000 (chargement) au 60, rue René Coty à YERRES (Essonne)

CONSIDÉRANT que le déménagement de mobilier du 60, rue René Coty, nécessite un aménagement du stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : En raison de l'emménagement du mobilier du 60, rue René Coty à YERRES, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public, du vendredi 16 Juin pour la préparation, et du lundi 19 Juin 2000 pour le chargement, de 08 H.00 à 19 H.00.

Article 2 : Le pétitionnaire devra veiller à laisser libre la circulation des véhicules et des piétons et de garantir leur sécurité par la mise en place d'une signalisation appropriée.

Article 3 : Le pétitionnaire devra veiller à ne pas masquer la signalisation routière.

Article 4 : Monsieur. le Commissaire de Police de BRUNOY, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des services techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne, chargé de l'Arrondissement d'EVRY pour visa, une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du centre de secours pour information.

Fait à YERRES, le 31 Mai 2000.

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
6 JUIN 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

HÔTEL DE VILLE Nouveau : site Internet http://www.ville-de-yerres.fr
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE